



ALTERNANCE

**Formons vos futurs
salariés en les recrutant**



Témoignage



« Les jeunes en alternance sont des salariés **motivés, contents d'aller se former** puis de mettre en application ce qu'ils ont appris. **Ils boostent les équipes** qui les entourent !

L'alternance est une **opportunité pour les jeunes** de travailler, de financer leurs études, tout en se formant et en se professionnalisant. »

Anne B.

Directrice d'un établissement lyonnais accueillant une alternante.

Recruter et former

L'alternance est une opportunité de redynamiser vos équipes. C'est aussi l'occasion de former un futur salarié qui s'adaptera à la culture de votre entreprise.

POURQUOI RECRUTER EN ALTERNANCE ?

- Vous souhaitez renforcer vos équipes en place.
- Vous avez besoin de nouvelles compétences ou ressources.
- Vous voulez équilibrer la pyramide des âges dans votre structure.
- Vous souhaitez anticiper les départs à la retraite ou la mobilité de vos collaborateurs.

LES BÉNÉFICES

- Une formation de l'alternant à la culture de l'entreprise.
- Une optimisation de votre masse salariale.
- De nouvelles compétences en lien avec les évolutions technologiques.
- Un regard neuf sur vos pratiques.

En 2021, 241 M€ ont été mobilisés en faveur de l'alternance, permettant la mise en place de :

12 895

CONTRATS
D'APPRENTISSAGE ET DE
PROFESSIONNALISATION

7 300

CONTRATS SUR DES
FONCTIONS CŒUR
DE MÉTIER

5 595

CONTRATS SUR DES
FONCTIONS SUPPORT

La démarche pas à pas

01 VOUS IDENTIFIEZ VOS BESOINS EN COMPÉTENCES

avec un conseiller de l'OPCO Santé.

02 VOTRE CONSEILLER OPCO Santé VOUS ACCOMPAGNE

afin de choisir le dispositif adéquat en fonction de votre stratégie et du profil des candidats, ainsi que de la qualification envisagée. Il vous guide dans la constitution du dossier.

03 VOUS SÉLECTIONNEZ UN CANDIDAT

avec les partenaires emploi-formation de votre territoire (CFA, organisme de formation, mission locale, etc.).

04 VOTRE CONTRAT EST FINANCÉ PAR L'OPCO Santé¹.

1. Voir les modalités avec votre conseiller.

Deux types de contrat

L'alternance permet l'obtention d'une qualification en alliant l'acquisition de connaissances théoriques et le développement de compétences pratiques.

Quel contrat choisir ?	LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE	LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
FINALITÉS	<ul style="list-style-type: none">• Titre ou diplôme inscrit au RNCP	<ul style="list-style-type: none">• Titre ou diplôme inscrit au RNCP• CQP¹ ou CQPI²• Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective
PUBLICS ³	<ul style="list-style-type: none">• Jeunes de 16 à 29 ans	<ul style="list-style-type: none">• Jeunes de 16 à 25 ans• Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
DURÉE	<ul style="list-style-type: none">• De 6 mois à 3 ans	<ul style="list-style-type: none">• De 6 mois à 2 ans
RÉMUNÉRATION	<ul style="list-style-type: none">• Un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel en fonction de l'âge, du niveau de diplôme du candidat et de l'année de formation• 100 % du SMIC ou du minimum conventionnel si l'alternant a plus de 26 ans	
PRISE EN CHARGE	<ul style="list-style-type: none">• Frais pédagogiques pris directement en charge par l'OPCO Santé	<ul style="list-style-type: none">• Coûts de formation pris en charge sur la base d'un forfait⁴

1. Certificat de qualification professionnelle.

2. Certificat de qualification professionnelle interbranches.

3. D'autres publics spécifiques peuvent être éligibles.

4. Varie en fonction des qualifications et du profil du candidat.

Contactez votre région

OPCO Santé

Auvergne-Rhône-Alpes
aura@opco-sante.fr

- **Site Auvergne**
04 73 28 57 40
- **Site Rhône-Alpes**
04 72 07 45 30

OPCO Santé Bourgogne-Franche-Comté

bfc@opco-sante.fr

- **Site Bourgogne**
03 80 30 84 46
- **Site Franche-Comté**
03 81 88 21 40

OPCO Santé Bretagne

bretagne@opco-sante.fr
02 23 44 04 40

OPCO Santé

Centre-Val de Loire
centre@opco-sante.fr
02 38 42 08 44

OPCO Santé Grand Est

grand-est@opco-sante.fr

- **Site Alsace**
03 90 22 22 30
- **Site Champagne-Ardenne**
03 26 65 81 49
- **Site Lorraine**
03 83 57 63 27

OPCO Santé Guadeloupe

guadeloupe@opco-sante.fr
05 90 84 15 69

OPCO Santé Guyane

guyane@opco-sante.fr
05 94 39 15 67

OPCO Santé

Hauts-de-France
hdf@opco-sante.fr

- **Site Nord-Pas-de-Calais**
03 20 30 36 90
- **Site Picardie**
03 22 22 34 90

OPCO Santé Île-de-France

ile-de-france@opco-sante.fr
01 46 00 41 29

OPCO Santé

Île de La Réunion
idr@opco-sante.fr
02 62 56 79 19

OPCO Santé Martinique

martinique@opco-sante.fr
05 96 60 74 17

OPCO Santé Normandie

normandie@opco-sante.fr

- **Site de Caen**
02 31 15 65 00
- **Site d'Évreux**
02 32 31 25 23

OPCO Santé

Nouvelle-Aquitaine
nouvelle-aquitaine@opco-sante.fr

• **Site Aquitaine**

05 56 00 85 10

• **Site Limousin**

05 55 10 32 00

• **Site Poitou-Charentes**

05 49 77 11 33

OPCO Santé Occitanie

occitanie@opco-sante.fr

• **Site Languedoc-Roussillon**

04 67 92 07 64

• **Site Midi-Pyrénées**

05 34 31 34 60

OPCO Santé Sud et Corse

sud-corse@opco-sante.fr
04 91 14 05 40

OPCO Santé

Pays-de-la-Loire
pdl@opco-sante.fr
02 40 89 03 43

www.opco-sante.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :

